

226C1713
FR001400PVN6-FS0869

6 octobre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIRIDIEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 octobre 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 septembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir, indirectement, 363 033 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 5,003% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	10 450	0,14	10 450	0,14
J.P. Morgan Securities plc	352 583	4,88	352 583	4,86
Total JPMorgan Chase & Co.	363 033	5,03	363 033	5,003

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIRIDIEN sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 100 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *depository receipt* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 352 583 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 43 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 22 octobre 2026 et le 3 octobre 2033².

¹ Sur la base d'un capital composé de 7 219 747 actions représentant 7 256 239 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.